



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau du SSA 5 juin 2018



Le CTR du SSA s'est réuni le 5 juin 2018. La délégation **Force ouvrière** était composée de Joëlle LO NEGRO (HIA Laveran), François CARRÉ (HIA Robert Picqué), Dominique NEDELEC (HIA Clermont-Tonnerre), Franck AVRIL (HIA Clermont-Tonnerre), Norbert FAURE (HIA Robert Picqué) et Jean-Marc DRAPPIER (HIA Begin).

En Introduction, la Directrice centrale du SSA a rappelé avoir pris en compte les inquiétudes et préoccupations des personnels lors de ses déplacements dans les établissements.

FO émet des doutes forts sur cette affirmation.

En ouverture de séance, **FO** a procédé à la lecture de sa déclaration liminaire jointe en annexe

✚ Validation du PV du précédent CTR

FO s'est abstenue au motif qu'un PV trop synthétique ne permet pas de répondre à nos nombreuses questions restées sans réponses officielles à ce jour.

Ce qu'il faut retenir !

✚ Plan de recrutement 2018.

BOP SSA :

Prévision 61 / Réalisation 111.

Contractuels : 46 recrutements au lieu de 12

BOP SRHC :

185 concours au lieu de 137 en prévision.

26 reconversions (L 4139-2) au lieu de 25 en prévision.

4 emplois réservés (L 4139-3) au lieu de 3 en prévision

FO commente les tableaux et souligne les efforts de l'administration centrale et signale que certaines catégories se sentent lésées ainsi que les EHCM

✚ Prime de Service, CIA et travaux insalubres

Suite à une question de **FO** et à la demande de la directrice centrale, le SSA a autorisé une enveloppe de 200 000 €. L'an prochain, de nouveau des crédits seront attribués par la Loi de finances.

Le SSA rappelle qu'il n'a pas la main sur les régimes indemnitaires. Cependant sur la prime de service, personne ne peut avoir moins d'une année sur l'autre.

Tranches de paiements 2018 :

Adjointes administratifs : paie du 31 juillet.

Paramédicaux en 3 tranches : 31 juillet, 31 août, 30 septembre au plus tard.

Pour les travaux insalubres, nous avons transmis le dossier à la représentante de la DRH-MD pour une régularisation de ces primes.

FO demande un arbitrage de Bercy pour l'année prochaine.

✚ Corps des personnels civils de rééducation et médicotecniques (PCRMT)

Le reclassement en catégorie A des ergothérapeutes a été effectué via l'arrêté du 6/11/2017.

Les spécialités à venir pour le passage en A sont les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les psychomotriciens, les orthophonistes et les orthoptistes (décret FPH 2017-1259 du 9/08/2017), et les manipulateurs d'électroradiologie médicale (décret FPH 2017-1260 du 9/08/2017).

La transposition de ces textes à la fonction publique d'Etat est initiée par la DRH-MD.

FO demande depuis des années que les personnels TPC aient la possibilité de bénéficier de la catégorie active refusée par La DRH-MD via Bercy ; à la FPH le passage à la catégorie A (PCRMT) de l'ensemble des agents s'est faite selon leur choix. La raison essentielle était la conservation de la catégorie active. Nous sommes convaincus que dans un souci d'équité les agents doivent bénéficier des transpositions de décrets en droit constant.



Élections professionnelles du 6 décembre 2018



Le syndicat LIBRE, INDÉPENDANT et REVENDICATIF

À quand une véritable synergie entre les métiers des trois versants de la fonction publique ?

✚ **Projet d'ordonnance relative au SSA et à l'INI 222 : présentation de textes sur la nouvelle organisation du SSA**

La DCSSA éditera un guide à l'attention des personnels. Les décrets d'application devraient revenir du sénat début septembre 2018. Le SSA précise que des mises à dispositions fonctionnelles existent déjà et que l'ordonnance cadre des mises à dispositions statutaires. Sont concernés principalement les personnels du BOP SSA.

FO a obtenu la confirmation qu'effectivement les agents seraient restructurés (PAR) en cas de refus de la mise à disposition et se verraient proposer 3 choix réglementaires d'affectation à l'issue.

L'administration centrale a également affirmé qu'elle avait une idée précise et qualitative des agents à qui elle proposera ces mises à dispositions (une fois que l'activité aura glissé, les agents suivront).

Il est bien entendu qu'**FO** s'engage auprès de la directrice centrale à lui communiquer toutes particularités, références identifiées et contraintes aux dispositions statutaires dans le cadre de ces mises à disposition.

Suite à l'intervention de **FO** pour demander la transposition du numéro ADELI des personnels civils masseurs-kinésithérapeutes sur le fichier RPPS, l'administration centrale a répondu que chaque agent est responsable de le faire auprès de son conseil de l'ordre. L'administration s'assurera du respect des règles. **FO** fera remonter les cas spécifiques et s'assurera du suivi.

FO a voté contre ce projet d'ordonnance, ainsi que la CFDT, alors que l'UNSA et la CGT se sont abstenues (qui s'abstient consent, les salariés jugeront dans un proche avenir !!)

FO précise qu'elle restera attentive au respect des statuts et aux futures conditions de travail des personnels mis à disposition dans le cadre de cette ordonnance.

✚ **Point sur les modalités applicables aux structures transférées.**

Présentation des transferts et création de la DSIN et de la PFAF.

FO a affirmé que toutes modifications de fiches de postes pour les informaticiens entraîneraient une restructuration et un plein droit au PAR (Plan d'Accompagnement des Restructurations).

FO a précisé qu'elle accompagnerait les agents au tribunal administratif si nécessaire.

✚ **Cohésion sociale et Condition du personnel.**

Voilà encore de l'incompréhension. L'enveloppe dans le cadre social a été augmentée de 200K€, ce qui portera à 15€ le montant par agent au lieu de 10€ actuellement. Nous saluons la progression de 30% du prix de la boîte de chocolat ; elle passera de 6 carreaux à 10. Soyons sérieux, de là à nous dire « c'est mieux que rien », nous rétorquons « ce n'est pas assez » !

La directrice a officiellement privilégié, lors de ses visites dans ses établissements, les rencontres individuelles avec ses personnels, au détriment des organisations syndicales représentatives, qui ont toute légitimité pour représenter les personnels et leurs revendications... À moins que les agents n'appellent directement la directrice pour être entendus !

Pour **FO**, les primes de services, les avancements et les conditions de travail sont des revendications majeures. Plus précisément, **FO** souligne le cadre prioritaire, au point même que nous demandons que la directrice soit informée au fil de l'eau. Si tel n'était pas le cas, **FO** demanderait des bilatérales ou des conférences téléphoniques.

✚ **CONCLUSION**

Ce deuxième CTR pour la nouvelle directrice, Madame GIGAX GENERO, était l'occasion de faire remarquer que la transformation initiée par son prédécesseur continue. Il y a une cohérence à maintenir, qui aura pour conséquence la fermeture des blocs dans les EHCM avec des effets en cascade (fermeture stérilisation, réanimation etc...). La braderie des EHCM continue.

Selon la directrice, la future LPM (loi de programmation militaire) stabilisera le SSA.

FO reste sceptique quant à l'avenir des EHCM et attend cette LPM avec impatience.

FO a réaffirmé sa position sur l'équilibre PC-PM et demande qu'elle soit mise en place au SSA, ainsi qu'une vraie civilianisation de postes.

FO fera en sorte que la transformation du SSA se passe le mieux possible, pour l'ensemble des personnels, et essaiera de convaincre nos décideurs que le nouveau SSA 2020 est une mission régaliennne et que notre république ne peut pas se passer du SSA.



Paris,
le 18 juin 2018



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Technique de Réseau SSA

du 5 juin 2018

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs,

Nous voici certainement à un moment charnière pour les élus FO, où nous préparons les élections du 6 décembre à la Fonction publique et plus précisément au sein de notre ministère. Même si une nouvelle équipe se prépare à prendre la relève, soyez sûrs que la motivation, le combat et les revendications resteront.

Dans un cadre général, ce CTR SSA se tient toujours et encore dans une transformation structurelle avec des conséquences d'organisation au sein des personnels civils.

Nous disons bien personnels civils, parce qu'aujourd'hui, en transférant des personnels militaires sur le site de Vincennes dans plusieurs bureaux (confortable), vous concentrez certains personnels civils ou services (RH) dans un « placard ». La gestion, le cadre de travail, ne se réduisent pas toujours au nombre de m². Vous nous diriez « il n'y a pas plus grave au SSA ? » À nos yeux, Madame la Directrice, NON, ça commence comme ça et tout cela s'amplifie, comme à Brest. Nous disons STOP.

Parlons-en, Madame la Directrice :

L'ensemble des personnels civils de ce ministère employés par le SSA a pu apprécier votre empathie et votre considération à leur égard lors de votre déplacement à l'hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre de Brest. Par cet acte, vous démontrez le peu d'importance que vous accordez au dialogue social avec les partenaires sociaux ; vous êtes en totale rupture avec votre prédécesseur ! Est-ce là votre conception, ou n'est-ce pas seulement de la maladresse ?

Madame la Directrice, vous considérez cet établissement comme un outil précieux, indispensable aux forces armées et permettant le soutien médical et opérationnel des 35 000 personnels militaires et civils opérant sur l'une des plus grandes bases de défense du territoire.

Pourtant cet hôpital ne peut exister sans ses personnels civils. De plus, Madame la Directrice, vous avez souligné l'importance de sa présence dans le Finistère, relevant que l'offre de soins apportés à nos concitoyens par ses urgences permettait d'absorber une partie conséquente des besoins (20 000 passages par an). Nous avons bien compris que votre feuille de route consistait à vider crescendo vos Hôpitaux d'Instruction des Armées Ensemble Hospitalier Civil et Militaire « HIA-EHCM », au profit de la fonction publique hospitalière ou du privé. Effectivement, le discours est parfaitement relayé par les directeurs d'ARS, insistant sur l'objectif de non-réduction des services de santé mais, au contraire, de les renforcer en mutualisant le personnel médical entre les différents hôpitaux du secteur.

Madame la Directrice, c'est justement sur ce point que le bât blesse !

Nous sommes totalement conscients du nombre décroissant de nos missions et nous continuerons à les exercer de manière humaine, professionnelle et sereine avec, pourquoi pas, une continuité des soins grâce à des blocs opératoires, une stérilisation, une réanimation opérationnelle et le maintien d'un pôle chirurgical performant.

Soyez consciente que ce n'est pas en supprimant des services au profit de pseudos « partenaire » que vos « HIA-EHCM » survivront, sinon quelle réalité pour ces urgences de bobologie ?

Cautionnez-vous les dernières nouvelles ?

- Le « partenaire » qui casse les prix de la prise en charge des Ivresses Publiques Manifestes (IPM) pour pouvoir récupérer l'activité de nos urgences, celles où vous venez de poser la première pierre,
- Ce même « partenaire » qui externalise ses prestations de secrétariat médical de nuit au profit de plateformes étrangères, diminuant ainsi le coût de sa masse salariale.

Toutes ces raisons engendrent, Madame la directrice, des revendications légitimes, simples et concrètes.

Indéniablement, la transformation en cours de notre service impacte, et non sans conséquences, les conditions de travail et statutaires des agents travaillant au profit du SSA et la pérennité de nos établissements. Les personnels veulent des réponses à leurs questions et à leurs inquiétudes.

Dans un premier temps, nous vous demandons officiellement d'interagir auprès de la DRH-MD pour que la réglementation statutaire soit pleinement respectée et en particulier sur le dossier concernant la DSIN, dont nous demandons la mise au PAR de plein droit.

D'autre part, fin juillet 2017, nous signalions un dysfonctionnement au sujet du montant de l'indemnité travaux dangereux ou salissure. En effet, les agents (fonctionnaires civils) du SSA percevaient une somme aléatoire, voire identique, sur plusieurs mois. Après avoir alerté la DRH-MD, il s'est avéré que les sommes que nous percevions étaient loin de correspondre à la réalité et non-conformes à la règle de calcul (1,03 euros par demi-journée de présence). Madame la Directrice, vous avez été saisie du dossier, ainsi que Bercy, afin de mener des investigations. Aujourd'hui, nous n'avons aucune nouvelle de cette enquête. Depuis janvier 2018, les agents perçoivent des primes en adéquation avec la réalité, mais ils veulent faire valoir leurs droits et notamment la prescription quadriennale. À juste titre, les fonctionnaires lésés ont des dossiers de recours entreposés au BLRH et qui stagnent en attente de vos décisions. Nous tenons à préciser qu'aucun récépissé n'est remis aux administrés. Nous dénonçons ces manœuvres RH litigieuses et irrespectueuses des statuts. Une nouvelle fois, nous vous demandons une instruction rapide et des réponses concrètes. Il serait dommageable que certains agents doivent aller au TA (tribunal administratif) pour obtenir gain de cause.

Aujourd'hui, ces mêmes personnels civils sont obligés de demander le changement de leur cycle horaire de travail en 12 heures pour cause de sous effectifs récurrents et d'organisation de plannings, afin d'assurer la continuité du service. Présentée en CHSCT, nous ne sommes pas opposés à cette mesure mais demandons qu'elle soit soumise à conditions et à un avis de l'inspection du travail. Nous observons que, malgré l'absence de cet avis, la décision est prise d'autoriser ce cycle horaire sur une période déterminée.

Nous nous opposons catégoriquement à toutes dérives s'il prenait l'envie à votre administration de généraliser ce genre de pratique. Nous resterons vigilants à tout instant sur leurs mises en application.

Dans ce contexte difficile, nous avons constaté que les personnels civils n'étaient pas prévus aux recrutements au sein des centres médicaux « nouvelle génération » !? Pourtant, nous avons cru comprendre que ces unités modifiées du SSA devaient accueillir 15 à 20 % d'effectifs en PC ? Que prévoyez-vous à cet effet ?

Nous vous le rappelons ici, certes vos agents ont des devoirs, mais aussi des droits liés à leurs statuts.

Nous attirons votre attention sur la multiplication des risques psychosociaux au sein de vos établissements.

Nous vous demandons le gel des restructurations après 2019, l'arrêt des externalisations, le maintien du corps des ASHQC afin de re-stabiliser les équipes soignantes.

Nous réclamons une visibilité claire et précise sur l'application par le SSA de l'ordonnance 20-2018 du 17 janvier 2018 au sein des « HIA-EHCM », déclinaison de l'article 222 de la loi santé. Dans ce cadre, nous vous réclamons que le n° ADELI des professionnels de santé civils du SSA soit transposé instantanément sur le répertoire Partagé des professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) répertoire unique de référence qui rassemble et publie des informations permettant d'identifier les professionnels de santé, sur la base d'un « numéro RPPS » attribué au professionnel toute sa vie. À ce jour, il semblerait que ce ne soit pas le cas, ou que le SSA ait pris un retard conséquent sur ce point !

Madame la Directrice, nous vous remercions d'avance de la prise en considération de l'ensemble de nos demandes, ceci pour que nous gardions notre niveau d'excellence et notre place au sein du GHT. Soyons acteurs de notre avenir, défendons un vrai service de santé, stop à la braderie !!!!

Nous tenons à vous sensibiliser sur les difficultés qu'engendre un manque de lisibilité pour les années à venir. Vous ne pouvez pas demander aux personnels de s'approprier la nouvelle organisation du SSA et de se projeter dans l'avenir, si leur seule perspective est de se voir au bout du compte « projetés » dans une Antenne Mobilité Reclassement... De plus, le reclassement des agents devient de plus en plus difficile dans certains bassins d'emploi.

FORCE OUVRIERE ne baisse pas la tête, porteuse de revendications fortes sur le déroulement de carrière, les conditions de travail, les statuts, l'avenir de l'ensemble des agents.

Nous sommes dans un contexte très difficile, mais pour autant toujours ouverts au dialogue social.

Vous avez vos priorités : de réussir une réforme pour la survie du SSA en sacrifiant des missions et des personnels,

Nous, notre priorité, c'est de défendre les intérêts matériels et moraux des personnels civils.

Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs, merci de votre attention.

Paris, le 5 juin 2018